

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF MONTEES HISTORIQUES

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des montées historiques

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE : ECURIE STANISLAS LUNEVILLE

Organise une montée historique de démonstration et non chronométrée dénommée :

Montée historique du fort de Manonviller

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue **sans objet** Sous le numéro **sans objet** en date du **sans objet** ce n'est pas une épreuve fédérale, non chronométrée.

Organisateur technique

Nom : ECURIE STANISLAS

Adresse : 64 Rue de Viller 54300 LUNEVILLE

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1. ORGANISATION

1.1. OFFICIELS

(Au minimum)

- Directeur de Course au départ de la montée DUMAS Frédéric
- Directeur Adjoint DUPAYS Véronique
- Chef de poste à l'arrivée
- Commissaire technique MUNIER Elian
- Médecin WIEDENKELLER Michel

1.2. HORAIRES

Ouverture des engagements le 15 avril à 14h00 heure

Clôture des engagements le 26 juillet à 24h00 heure.

Publication de la liste des engagés le 02 août à 24h00 heure.

Accueil des participants le 04 août de 7h00 heure à 9h00 Heure

Vérifications administratives le 03 août 14h00 à 19h00 et 04 août de 07h00 à 8h30 heure

Vérifications techniques le 03 août 14h00 à 19h00 et 04 août 07h00 à 8h30 heures

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre le départ le 04 août à 8h30 heures, à la ligne de départ et dans le village de MANONVILLER

Briefing des concurrents le 8h45 à 09 heures au départ de l'épreuve

Démonstration le 04 août à 09 heures

Remise des trophées le 04 août à 20h00 heure

1.3. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le 03 et 04 août 2024

Les participants devront présenter :

- Permis de conduire pour le **conducteur** ;
- Carte grise, ou titre de circulation, ou passeport technique (PTN/PTH) pour la **voiture**.
- Attestation d'assurance de la voiture et vignette de contrôle technique en cours de validité (pour les véhicules y étant soumis).

Vérifications techniques le 03 et 04 août lieu Mairie de Manonviller

Elles portent sur :

- La vérification de la marque, du modèle et du millésime de la voiture ;
- L'état des pneumatiques ;
- La vérification du niveau de liquide de frein ;
- La fixation de la batterie ;
- Un extincteur (capacité de 1 kg minimum) en cours de validité est obligatoire ;
- La présence de ceintures de sécurité et/ou de harnais pour les voitures en étant équipés d'origine (postérieur au 01/09/1967) ;
- D'un gilet fluorescent ;
- D'un triangle de pré-signalisation ;
- Le casque homologué (minimum moto – norme E).

ARTICLE 2. VOITURES ET EQUIPEMENTS

2.1. Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ECURIE STANISLAS 64 rue de Viller 54300 LUNEVILLE jusqu'au 26/07 à 24 heures.

Les droits d'engagement sont fixés à 95 € avec 1 repas inclus.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement.

ARTICLE 3. VOITURES ET EQUIPEMENTS

3.1. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 90.

Les voitures autorisées à participer à la manifestation doivent être régulièrement immatriculées **et construites jusqu'au 31 décembre 1992.**

Pour les véhicules datant après 1992, ils seront sur liste d'attente et inscrits s'il reste des places disponibles dans l'ordre de réception des inscriptions.

Un nombre limité de véhicule d'exception ou prestige ayant un attrait historique pourra être autorisé à participer.

Toutes les voitures doivent être conformes à la législation routière française.

Les pneumatiques de type "slicks" sont interdits.

3.2. EQUIPEMENT DES PILOTES

Le port d'un casque adapté à la pratique du sport automobile est obligatoire pour toutes les voitures sans exception.

Le port de vêtements recouvrant entièrement les jambes est obligatoire. Les matières particulièrement inflammables (synthétique et nylon, entre autres) sont prohibées.

3.3. MESURES ET DISPOSITIF DE SECURITE

Une ambulance, un médecin, une dépanneuse au départ de la montée et des postes de commissaires, doivent être prévus.

ARTICLE 4. SITES et INFRASTRUCTURES

4.1. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances sont interdites.

ARTICLE 5. DEROULEMENT DE LA DEMONSTRATION

5.1. PHASE DE DEMONSTRATION

La montée historique de MANONVILLER a le parcours suivant Départ à la sortie du village vers le cimetière. Elle se déroulera en 3 phases de démonstration.

Départ

Arrivée

Pente moyenne 5%

Longueur du parcours 1,3 km

ARTICLE 6. ASSURANCE

Chaque concurrent participe sous sa propre responsabilité et reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à sa voiture, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation.

L'organisateur décline toute responsabilité vis-à-vis des concurrents, conducteurs, équipier, aides et tiers pour les dommages causés aux personnes et aux biens.

Chaque concurrent/conducteur/équipier est totalement responsable de son et/ou de ses assurance(s).

ARTICLE 7. PUBLICITE

Publicité obligatoire (non rachetable).....

Publicité optionnelle

ARTICLE 8. PRIX

La remise des trophées aura lieu le 04 août à 20 heures à SALLE DES FETES MANONVILLER